

Délibération n°
2023.001

Séance du 24/02/2023
N° ordre : 01



Nombre de membres

- En exercice : 9
 - Présents : 8
 - Excusés : 1
 - Votants : 9
- dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 janvier 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDE-ROLLE).

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'administration,

- après avoir pris connaissance de l'orientation budgétaire 2023,
- après avoir entendu les précisions et explications fournies par le Président,
- après en avoir délibéré,

VOTE le rapport présenté au titre du débat public sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour 2023.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 janvier 2023,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 27/01/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 27/01/2023